

## Garderie-CLSH



<b>Prestation</b>	Garderie-CLSH
<b>Catégorie de bénéficiaires</b>	Titulaires, Stagiaires, Contractuels ayant plus de 6 mois de présence sans interruption, Retraités, Agents bénéficiant d'un contrat aidé ayant travaillé plus de 6 mois dans l'établissement et en activité au moment de la demande
<b>Conditions d'octroi</b>	Prestation servie pour les enfants de 3 à 10 ans placés en garderie ou gardienne agréée et centre de loisirs sans hébergement les mercredis et vacances pendant l'année scolaire.
<b>Montant</b>	23€ / mois payés pour les périodes de septembre à décembre, janvier à mars, et avril à juin
<b>Pièces à fournir</b>	Attestation de la garderie ou du centre de loisirs sans hébergement Attestation de non congé parental Dernière fiche de salaire
<b>N.B.</b>	Le dossier de prestation doit être rempli uniquement lors de la première demande. Pour les autres trimestres, seuls la dernière fiche de salaire et le justificatif du centre seront à fournir Ces documents devront nous parvenir dans les 15 jours après chaque période.